

DEPARTEMENT DES VOSGES
ARRONDISSEMENT DE NEUFCHÂTEAU
COMMUNE DE MONTHUREUX-SUR-SAÔNE

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 OCTOBRE 2017

L'an deux mille dix-sept, le quatre octobre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Raynald MAGNIEN-COEURDACIER, Maire de Monthureux sur Saône.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Raynald MAGNIEN-COEURDACIER, Maire.

Mesdames et Messieurs : FLIELLER Catherine- BOUCHAIN Marie-Agnès- MALARDE Yves-Marie- BARAT Pol, Adjoints.

Mesdames et Messieurs : BOULIAN Marie-Madeleine- CAPUT Christine- DURUPT Jacques - LEBRUN Stéphanie- NICKLAUS Francine.

ETAIENT ABSENTS :

Madame Anne-Françoise LAURENT, a donné pouvoir à Madame Marie-Madeleine BOULIAN, excusée.

Monsieur Philippe CASSAGNE, a donné pouvoir à Monsieur Jacques DURUPT, excusé.

Monsieur Hervé SCHMIDT, a donné pouvoir à Monsieur Raynald MAGNIEN-COEURDACIER, excusé.

SECRETAIRE : Madame Marie-Agnès BOUCHAIN.

SECRETAIRE AUXILIAIRE : Madame Isabelle FORT.

Date de convocation : le 28 septembre 2017.

Après avoir pris connaissance du compte-rendu des délibérations de la séance du 28 juin 2017, aucune remarque n'étant formulée, celui-ci est accepté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

1. Installation d'un centre d'hébergement d'urgence.
2. Droits de place emplacements forains : tarifs.

Informations Communauté de Communes Les Vosges côté Sud-Ouest.

Informations diverses.

Questions diverses.

2017-10-04-1- Installation d'un centre d'hébergement d'urgence.

Monsieur le Maire remercie Monsieur Michel POTTIEZ, Directeur Départemental de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (D.D.C.S.P.P), Monsieur Jacques THUREAU, Directeur Grand-Est de l'Association COALLIA, et Monsieur Benoit MOURIC, Chef de service à l'Association COALLIA, venus présenter au Conseil Municipal le projet d'installation d'un centre d'hébergement d'urgence généraliste pour les publics en situation de précarité et répondre aux questions de l'Assemblée.

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que, suite à la délibération du 13 avril 2017 par laquelle le Conseil Municipal, à la majorité, donnait son accord de principe pour étudier l'installation de structures pérennes ou provisoires sur la commune, dans le cadre de l'accueil des demandeurs d'asile ou d'accueil d'urgence (mineurs ou majeurs), une étude a été réalisée en concertation avec les services de l'Etat et l'Association COALLIA, afin d'installer un centre d'hébergement d'urgence généraliste pour les publics en situation de précarité dans les anciens locaux de la trésorerie, 116 rue de l'Eglise.

Une douzaine de jeunes gens séjournent dans les anciens locaux de la gendarmerie depuis la fin de l'été afin de poursuivre leurs études en France.

Monsieur le Maire présente le plan de financement de ce projet puis donne la parole à Monsieur Michel POTTIEZ.

Monsieur POTTIEZ précise que le public concerné par ce projet sont des personnes en situation de précarité, les centres d'accueil existants étant saturés sur le Département. Ce peut être des personnes isolées, des familles, ou des personnes étrangères.

Monsieur le Maire précise que dans le cas présent, ce serait plutôt des personnes étrangères qui seraient logées dans l'ancien bâtiment de la trésorerie, et bénéficieraient d'un accompagnement par COALLIA.

Madame Marie-Agnès BOUCHAIN pense que cela risque de créer des soucis pour les propriétaires qui souhaitent vendre leur propriété (problèmes de voisinage, ...).

Monsieur THUREAU précise que COALLIA est une association nationale créée en 1962 afin de prendre en charge les personnes en situation de précarité.

Il fallait trouver une structure d'accueil rapidement d'où le travail effectué avec la mairie.

L'accueil n'est pas sélectif, il peut s'agir de personnes sans domicile fixe, de femmes seules, de jeunes isolés ou bien de migrants.

Le centre d'hébergement bénéficie d'un personnel recruté si possible localement (maîtresse de maison, veilleur de nuit, travailleur social).

COALLIA gère plus de 30 000 places d'hébergement d'urgence, là, il s'agit de 20 places.

Madame Christine CAPUT demande pourquoi précisément à Monthureux alors que certains habitants ont eux-mêmes des problèmes à résoudre (éloignement des différents services, manque de travail, ...).

Monsieur THUREAU rappelle la précédente expérience réussie sur la commune d'où l'opportunité sur l'arrondissement de Neufchâteau de créer un centre d'hébergement d'urgence, avec des commerces de proximité, des écoles, un collège...

Monthureux rentre dans les différents critères nécessaires à ce type d'hébergement.

De plus, il y a déjà un nombre important de personnes en situation de précarité hébergées sur le Département. Le but est de désenclaver les villes, il y a aussi de nombreux avantages à habiter en campagne.

Madame CAPUT dit être sceptique quant à l'accompagnement vu la mauvaise expérience avec ADOMA.

Monsieur THUREAU précise que COALLIA s'engage à assurer le suivi des personnes hébergées ainsi que de recruter du personnel compétent, avec des astreintes obligatoires.

Madame CAPUT estime qu'il aurait fallu au préalable proposer une réunion publique sur ce sujet car elle entend les inquiétudes des gens de Monthureux-sur-Saône.

Madame Stéphanie LEBRUN soulève que, à la différence d'ADOMA (occupation de 6 mois), c'est une occupation de plus longue durée qui est proposée.

Monsieur le Maire précise que, par rapport à l'expérience passée, qui relevait d'une décision de l'Etat, ce soir, c'est une décision du Conseil Municipal. Il est certain que ce sera un projet pérenne.

Madame Marie-Agnès BOUCHAIN demande si cela ne pose pas de problème de faire vivre ensemble des publics différents, aussi bien en interne que vis-à-vis de la population de proximité ?

Monsieur THUREAU pense qu'il est bien plus bénéfique de mixer des populations différentes car cela engendre un respect mutuel.

Il précise que la durée de prise en charge est au maximum de 6 mois dans un centre d'hébergement d'urgence. Les appels passent le plus souvent par le 115.

Monsieur Pol BARAT estime qu'un Conseil Municipal est là pour représenter les habitants de la commune et qu'il y a des décisions qui ne peuvent être prises sans consultation préalable de la population.

Le Conseil Municipal ne peut se « couper » de ses administrés.

Madame Catherine FLIELLER est bien consciente que des décisions doivent être prises par un Conseil Municipal mais que dans le cas présent, il est difficile pour elle de prendre une telle décision car, d'une part, elle a entendu les remarques de la population et que, d'autre part, l'on ne peut présager de l'avenir.

Madame Stéphanie LEBRUN pense qu'il serait bon d'effectuer un sondage ou une consultation auprès des habitants de la commune.

Monsieur Jacques DURUPT s'étonne du changement de destination du bâtiment situé 116 rue de l'Eglise : lors du Conseil Municipal du 28 juin dernier, l'Assemblée a demandé une subvention D.E.T.R afin de rénover ce bâtiment et y créer deux logements pour y accueillir deux familles et non 20 personnes isolées.

Monsieur DURUPT comprend l'inquiétude des personnes qui habitent à proximité de ce bâtiment.

Madame FLIELLER confirme ces inquiétudes.

L'Assemblée n'ayant plus de questions Monsieur le Maire remercie Monsieur Michel POTTIEZ, Monsieur Jacques THUREAU et Monsieur Benoit MOURIC pour leur intervention, ceux-ci quittent la salle à 20h00.

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée un vote à bulletin secret , ce qui est accepté à l'unanimité par les membres présents.

Madame Catherine FLIELLER est désignée comme assesseur afin de seconder Monsieur le Maire lors des opérations de dépouillement.

Il s'agit de délibérer **oui** ou **non** sur l'installation d'un centre d'hébergement d'urgence généraliste pour les publics en situation de précarité, d'une capacité de 20 places.

Nombre de votants : 13 (les conseillers présents auxquels s'ajoutent 3 pouvoirs).

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 13

Nombre de bulletins blancs : 2

Nombre de suffrages exprimés : 11 qui ont donné les résultats suivants :

Nombre de voix OUI : 5

Nombre de voix NON : 6.

- **A la majorité**, le Conseil municipal ne donne pas son accord pour l'installation d'un centre d'hébergement d'urgence généraliste pour les publics en situation de précarité, d'une capacité de 20 places, dans un bâtiment communal sis 116 rue de l'Eglise.

2017-10-04-2- Droits de place emplacements forains : tarifs.

Monsieur le Maire apprécie le fait que des forains font l'effort d'animer tous les ans la fête patronale et rappelle que, par délibération en date du 21 janvier 2016, le Conseil Municipal a fixé les différents services à compter du 1^{er} février 2016 dont le tarif des droits de place concernant les emplacements des forains qui est de 1,00€ le m².

Monsieur le Maire propose une diminution de 50% de ce tarif voire la gratuité des droits de place pour ces forains, ceci afin d'essayer de pérenniser cette fête, Ceci ne serait valable que pour ceux qui animent la fête patronale et la Foire au Boudin.

Le tarif resterait inchangé pour les forains qui ne viennent qu'à la Foire au Boudin.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'accorder la gratuité des droits de place aux forains qui s'installent tous les ans à l'occasion de la fête patronale de la Saint Michel.
- **MAINTIENT** le tarif des droits de place pour les forains qui ne viennent qu'à la Foire aux Boudins, à savoir : 1,00€/m².

Informations Commune.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que Monsieur Yves-Marie MALARDÉ, 3^{ème} adjoint au Maire, a opéré un changement dans sa vie professionnelle depuis quelques mois. Monsieur MALARDÉ a souhaité que soient suspendues ses indemnités de fonction, étant moins disponible.

La seule possibilité pour ne plus verser d'indemnité à Monsieur Yves-Marie MALARDÉ était de retirer les délégations de fonction qui lui étaient attribuées : le Conseil municipal a alors décidé de maintenir l'adjoint dans ses fonctions.

Monsieur le Maire précise que, pendant le laps de temps accordé à Monsieur Yves-Marie MALARDÉ, il assure les domaines sur lesquels l'Adjoint avait délégation, en collaboration avec Monsieur Léopold SCHNEIDER, agent communal.

Monsieur MALARDÉ a informé Monsieur le Maire vouloir conserver ce poste d'Adjoint et reprendre ses fonctions dès que possible, ce qu'approuve le Conseil Municipal.

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée de la demande de Monsieur Bernard BALORY qui a souhaité intégrer le comité consultatif de la commission n° 3- Culture, Vie associative, fêtes et cérémonies. Le Conseil Municipal est tout à fait favorable.

Monsieur le Maire signale que le SMDEV a transmis en mairie son rapport annuel d'activités sur l'exercice 2016. Celui-ci est consultable auprès des services administratifs.

La Commune de Darney remercie le Conseil Municipal concernant la participation de la commune aux frais de fonctionnement des Restos du Cœur, en octroyant une somme de 150€.

Monsieur le Maire donne lecture d'un mail transmis par Monsieur Fabrice CAHEZ, Président de l'Association Natur'images, qui informe la mairie que la traditionnelle soirée de projections qui se déroulait jusqu'à présent le vendredi soir à la Maison Pour Tous, se tiendra à la salle des fêtes de Passavant-La-Rochère.

Ceci est justifié par le fait que la commune a en projet la rénovation de la M.P.T et qu'il lui est difficile de s'engager pour l'année 2018 quant à la disponibilité de cette salle.

Monsieur le Maire fait part de la demande de Madame Valérie ABRIET, Présidente de l'Union des Commerçants, qui fait appel aux bonnes volontés afin d'assurer, d'une part, le service du vin d'honneur offert à la population et d'autre part, le contrôle aux 3 points d'accès, de 10h00 à 18h00, sur une durée de 2h.

Monsieur Jacques DURUPT informe Monsieur le Maire que Monsieur Jean-François MICHEL, Président de l'Association Saône Lorraine, prendra contact avec la mairie afin que l'assemblée générale de l'association se déroule à la M.P.T au printemps 2018.

Questions diverses.

De Madame Christine CAPUT : est-il toujours prévu la démolition de la maison située en face du Monument aux morts ? Monsieur le Maire répond par l'affirmative.

Madame CAPUT demande également quelle sera la destination du bâtiment de l'ancienne trésorerie ? Plusieurs options sont possibles : soit créer 2 logements privés, auquel cas il n'y aura pas d'aide de l'Etat, soit créer un gîte de grande capacité d'accueil ou bien vendre ce bâtiment.

De Monsieur Pol BARAT : l'O.N. F avait signalé la dangerosité de certains arbres sur la commune : qu'en est-il ?

Monsieur Yves-Marie MALARDÉ informe le Conseil Municipal qu'un diagnostic du patrimoine arboré de 5 sites, a été réalisé par l'O.N. F ; selon les conclusions de ce rapport et les préconisations, le nécessaire sera fait en 2018. Ce rapport est consultable en Mairie.

Questions du public :

De Madame THUILLIER : serait-il possible de mettre en place une navette tous les 15 jours voire une fois par mois, afin de permettre aux personnes âgées n'ayant pas de moyens de locomotion, de se rendre ne serait-ce qu'à Darney sans avoir à y passer une demi-journée (système actuel) ?

Une étude est en cours à la Communauté de Communes Les Vosges Côté Sud-Ouest.

De Monsieur Gilbert LETERTRE qui s'étonne que plusieurs fauteuils pour personnes à mobilité réduite soient déposés dans une benne à ferraille à la déchèterie ? Monsieur LETERTRE trouve cela choquant car peut-être est-il possible d'en réparer certains.

De Monsieur Régis RAGOT qui s'est étonné des propos du représentant de la D.D.C.S.P.P quant à la saturation annoncée des possibilités d'hébergement dans les villes vosgiennes : lui-même travaille pour un bailleur social et beaucoup de travailleurs sociaux qu'il côtoie à Epinal s'accordent à dire que plus de 2 000 logements sont vides sur cette commune : pourquoi alors choisir ce type d'hébergement à Monthureux-sur-Saône ? Monsieur RAGOT remercie les membres du Conseil Municipal pour avoir, en majorité, décidé de ne pas accepter ce projet sur la commune.

Les conseillers ni le public n'ont plus ni remarques ni questions.

La séance est levée à 21h00.